

# 400

# Domaine public

**J.A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 400 24 mars 1977  
Quatorzième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:  
**1002 Lausanne, case 2612**  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley

## Des voitures sans prix

Les agents de la force de l'ordre avaient embarqué à la fourrière les vélos et les vélomoteurs des gosses qui « obstruaient » l'entrée du Palais, le président de la Confédération y était allé, devant une assemblée de notables et de vendeurs, d'un sermon sur la liberté individuelle, sur les mérites de notre civilisation et les inévitables bienfaits des compromis intervenus entre les intérêts en présence, le représentant du gouvernement cantonal avait fait preuve d'un réalisme bien senti mettant l'accent sur la faillite d'un système législatif, ridicule à force d'être dépassé par le progrès technique, le responsable de la manifestation s'était tout bonnement félicité de la reprise des affaires, le cortège officiel avait parcouru les stands encore vierges des marques de convoitise que n'allaient pas manquer de laisser des dizaines de milliers de clients potentiels attendus de pied ferme, le quarante-septième Salon de l'automobile pouvait s'ouvrir.

Pour couronner le tout, un slogan ambitieux, comme dit le « Touring » : « L'automobile nous rend indépendant ». On tente de revenir aux sources de la motorisation, alors que l'opposition se fait de plus en plus massive à travers le pays, alors qu'interventions parlementaires et initiatives se multiplient pour freiner la grande bouffée de l'automobile sur l'espace et l'environnement.

L'indépendance que nous procure l'automobile est en effet sans prix ! Comment calculer en effet — c'est un exemple parmi d'autres — le total exact des dégâts infligés à l'agriculture le long des routes par les dépôts de plomb contenus dans la benzine ? N'en faisons pas encore un drame, protestent les spécialistes de la Station fédérale de recherches agronomiques de Liebefeld ! Il n'en reste pas moins que dans les zones les plus exposées, la concentration de plomb — qui a quintuplé en moins de dix ans — est aujourd'hui de deux à dix fois supérieure à la teneur maximum tolérable selon les normes fixées par la Communauté euro-

péenne. (Et les Chambres fédérales de conseiller au peuple de refuser l'initiative Albatros qui justement s'attaquait au problème, d'attendre des mesures envisagées par le Conseil fédéral en la matière, mesures qui ne prendront effet que dans cinq ans au mieux...)

Réussira-t-on à mieux calculer le prix de notre indépendance motorisée en lisant les statistiques annuelles des accidents de la circulation ? Personne n'a rappelé devant les carrosseries rutilantes exposées au Palais des expositions genevoises que pour un effectif de véhicules à moteur de 2,201 millions d'« unités » (ajoutez-y 43,6 millions de véhicules à moteur étrangers entrés en Suisse l'année dernière) la police helvétique enregistrait 63 050 accidents qui furent sans contestation possible une belle source de profits pour toute l'industrie automobile.

Personne n'a rappelé non plus le nombre de personnes ayant trouvé la mort dans ces accidents, 814 hommes, 251 femmes et 109 enfants, soit 322 piétons, 443 conducteurs et passagers de « voitures de tourisme », 53 conducteurs et passagers de « véhicules utilitaires, 137 conducteurs de motocyclettes et motocycles légers, 208 cyclistes et 11 personnes conduisant d'« autres » véhicules.

Remarques partielles, critiques faciles, émotion à bon marché, dira-t-on. Certes, il n'est pas question de faire en quelques lignes le tour du problème. Mais on ne dira jamais assez que la véritable performance du Salon de l'automobile, c'est de passer sous silence le prix réel de la voiture, pour la collectivité et pour chaque citoyen, qu'il soit conducteur ou non.

P.S. - Note finale optimiste comme il se doit. La vogue de la bicyclette, qui s'était tassée en 1975, reprend vigoureusement : 90 000 vélos supplémentaires vendus en 1976 ! La Suisse comptera bientôt autant de vélos que de voitures de tourisme. En queue de classement pour l'instant, les cantons romands.

## POINT DE VUE

# Exercice pratique de libre expression

Quelques âmes pieuses semblent s'inquiéter, depuis quelque temps, de ce qu'elles nomment, la bouche en cul de poule, les atteintes à la liberté d'expression. On a même entendu, paraît-il, M. Claude Torracinta, de la radio-TV, gazouiller sur cet inépuisable sujet.

Je vais donc, à mon tour, jeter mon grain de sel dans cette soupe tout sauf populaire.

Mais je partirais d'un autre point. Je ne sais plus si c'est Oscar Wilde ou Ray Sugar Robinson qui disait qu'« une idée qui n'est pas dangereuse ne mérite pas d'être appelée une idée ».

Evidemment, à ce compte-là, je n'ai pas beaucoup d'idées — et j'aurais tout intérêt à parler d'autre chose; à dire, par exemple que M. Jules Jakob, directeur du Service fédéral des routes et des digues, est une sorte de petit potentat oriental du béton fédéral.

Je ne risque évidemment rien à déclarer une chose pareille, du moment que tout le monde le sait et que ça ne dérange personne.

Donc, il me faut trouver autre chose, de plus dangereux. Ah ! qu'est-ce que je vais bien pouvoir dire ? Oh ! la, la, c'est difficile... Si je dis, par exemple, qu'il y a parmi les lecteurs de DP une sacré foutue bande d'hypocrites qui crachent dans la soupe, râlant contre les gros bourgeois parce qu'ils n'en sont, eux, que des petits, qu'est-ce que je risque ? C'est une évidence statistique et je me retrouve au même point qu'avant : toujours pas d'idée dangereuse, à peine un début d'impertinence teintée de superficialité.

Merde ! il faut que je trouve autre chose !

Je ne peux pas dire que nous sommes gou-

vernés par des cons : l'idée court les rues depuis des siècles. Si j'ajoute que je ne suis pas démocrate pour un rond, que les partis politiques me dégoûtent, que j'ai un mépris définitif pour les architectes, les juristes et la plupart des ingénieurs-agronomes, tout le monde s'en moque et estimera que je déverse ma bile de façon bien médiocre.

Raté ! c'est encore raté ! Je me retrouve sur le même plancher que tout le monde.

Evidemment, la liberté d'expression implique que l'on prenne des risques. La liberté, c'est l'inverse de la sécurité. Or, dans ce pays, la sécurité, c'est sacré, intouchable.

J'ai eu beau dire que je trouvais que l'AVS était un attrape-gogo, un fantôme, une régression signe d'un délabrement des liens humains, vous croyez qu'il y a eu une seule réaction ? Rien, bernique. Ce que la populace aime, c'est la bidoche, le sang, les histoires de concierges et de cul, le Salon de l'auto et le plein emploi. La vie quoi. Et elle a bien raison, parfaitement raison. On ne voit vraiment pas pourquoi il faudrait se casser la tête pour des idées. Des récriminations, des billevesées d'intellectuels. Mon cher Gil Stauffer, tu commences à nous faire chier avec tes salades, tes bouquins, et toutes tes théories à la gomme. Ferme-là un peu et va couper ton bois, tu ferais mieux...

A propos : il n'y a évidemment pas un seul de ces petits salauds d'étudiants en économie qui est venu m'aider, suite à mon appel dans un précédent DP. Si j'en attrape un de ces pantouflards, il va voir de quel bois je me chauffe, ah ! les salopards !

Bon. La prochaine fois nous parlerons de quelque chose de sérieux : l'élevage du lapin. La liberté d'expression, qu'est-ce qu'on en a à foutre ? Faut laisser ça à M. Torracinta.

**Gil Stauffer**

## Nucléaire divers

Trois petites notes nucléaires, pour rester au courant !

On apprend avec soulagement que le gouvernement de Bade-Wurtemberg vient de décider de lancer un programme d'économies d'énergie. Cette décision fait donc suite au jugement du tribunal administratif de Fribourg-en-Brigau interdisant provisoirement la construction de la centrale nucléaire de Wyhl, à la frontière franco-allemande, à 70 kilomètres au nord de Bâle. Il a fallu plusieurs occupations successives du chantier, des heurts violents entre résistants et forces de l'ordre, et finalement cette décision judiciaire, pour que les autorités concernées admettent que des économies sont envisageables. Grâce à des mesures immédiates, on compte faire baisser la consommation d'énergie de 10 à 13 %...

M. Willy Geiger vient d'affirmer avec une mâle assurance que la population suisse n'est pas prête à supporter les conséquences d'une stabilisation de la production d'énergie (coup fatal à la liberté individuelle et au standard de vie !). Et M. W. Geiger n'est pas n'importe qui ! Il vient d'être nommé président du conseil d'administration de NOK, le plus gros producteur d'électricité de Suisse; d'autre part en tant que conseiller d'Etat dans le canton de Saint-Gall, responsable des Travaux publics, il est bien placé pour accélérer le processus d'autorisation de construction de la centrale de Ruthi. Voies insondables de la décision démocratique.

Procédure de consultation sur l'arrêté urgent complétant la loi atomique. L'Union des centrales suisses d'électricité et l'Association suisse pour l'énergie atomique protestent vigoureusement contre la clause dite du « besoin », qu'elles tiennent pour une atteinte intolérable aux libertés. Parallèlement les mêmes organisations demandent l'introduction d'une clause supplémentaire prévoyant la possibilité d'exproprier les sites voués à l'entreposage des déchets radioactifs. Là, pas question des libertés.

## Le Robinson suisse

Pierre Lehmann, quand vous le rencontrez, désire plus philosopher — philosophie qu'il développe régulièrement dans les pages de DP — que vous parler de la technique de la récupération du gaz de fumier. Mais si au détour de la conversation philosophique, vous convenez que le gaz ou le méthane ou le moteur transformant le gaz en électricité (on attendait, sur cette invention, Volkswagen, ce fut Fiat) est un outil convivial — oui nous avons lu et commenté Illich — Pierre Lehmann vous exposera l'art de se chauffer à sa courtine, autrement qu'en allant, ce qui s'enseigne à la base lors de tous les cours de répétition, se camoufler en gris-vert à l'étable. D'ailleurs, déjà le petit Jésus...

Le profane hésite : faut-il adresser cette invention au concours Lépine ou demander à la commission fédérale pour une conception globale de l'énergie de la prendre en considération pour la mettre au rang des énergies naturelles, comme la solaire, comme les échangeurs de chaleur, le méthane organique pouvant représenter un pourcent de la consommation nationale ?

C'est le deuxième terme qu'il faut retenir, compte tenu de la production agricole, des compostages, des stations d'épuration et des possibilités quasi certaines de transformation en énergie noble, c'est-à-dire en électricité.

Mais l'aspect quantitatif n'est pas déterminant. Mesurer chaque ressource nouvelle en pourcent des besoins nationaux est une manière d'étouffer toute invention.

Une centrale nucléaire produit une puissance telle qu'elle s'impose au choix des états-majors qui décident des investissements. D'un seul coup le niveau de production augmente spectaculairement. Le reste, pensent les états-majors électriciens, c'est de la poussière, des

miettes, du bricolage dispersé aux quatre coins de la géographie. Or à l'échelle industrielle, qui n'en est plus aux moulins, aux scieries, aux tanneries au fil de l'eau, ce qui compte c'est la production concentrée, puis la distribution qui se ramifie partout.

A ce point de la démonstration officielle, il vaut la peine de philosopher avec Pierre Lehmann. Ce qu'il ressent viscéralement, c'est la dépendance des consommateurs dont la contrepartie est le pouvoir des producteurs.

Cette dépendance se pose en termes particulièrement aigus dans le domaine de l'énergie, ce qui semble paradoxal : car l'énergie est au premier chef égalitaire. Elle abolit les disparités physiques : pas besoin de biceps pour tourner un bouton, conduire une voiture, un train, un avion...

Mais la dépendance est d'autant plus grande que l'énergie domestiquée a pénétré tous les aspects de la vie quotidienne. Vous connaissez l'exercice d'école : décrivez les conséquences d'une panne durable d'électricité, d'une interruption durable des livraisons de pétrole, etc... Nous sommes vitalement connectés à des fils — électriques, téléphoniques — à des conduites — eau, égouts; ils nous sont devenus nécessaires comme l'entrelacs de tuyaux d'un malade en salle de soins intensifs.

L'énergie en fonction même des pouvoirs qu'elle confère crée une dépendance d'autant plus totale : potion magique qui multiplie nos forces et dont nous ne pouvons être privés. Rien de comparable dans les autres aspects de la société de consommation; quoi qu'on en dise, le consommateur de produits, ou même de gadgets, choisit, exprime des goûts. Le consommateur d'énergie ne choisit plus.

D'où l'importance fondamentale de toute tentative — même quantitativement de faible importance — pour dénouer quelques-uns de ces fils.

Cette réflexion politique sur le problème de l'énergie est plus importante encore, tout en lui étant liée, que le débat sur les risques, maîtrisables ou non, du nucléaire.

Mais à partir de là, Lehmann imagine, irréalisme, la demeure de l'homme libre : il fabrique seul son gaz, il chauffe seul son eau chaude, il épure seul son eau, bref, il robinsonne.

Ce crusoïsme, comme celui des écologistes souvent, se donne pour mieux repartir à zéro et faire la démonstration plus belle, l'île sauvage ou la villa. Par définition, le crusoïsme ignore deux dimensions complémentaires : la concentration démographique et le domaine politique.

Bien sûr, quand on lit Lehmann, vient à l'esprit cette première question : comment dénoue-t-on les fils, les conduites et les conduits dans un HLM ? Mais plus concrètement, comment ne pas voir que la contrainte du raccordement eau, égouts est la base même d'un aménagement du territoire, le remède à la dispersion des villas et des résidences secondaires ?

Lehmann écarte aussi le politique, parce que les hommes au pouvoir n'ont que l'idée, à ses yeux, d'édicter des règlements contraignants pour le plaisir de s'éprouver puissants. C'est un peu court sur le rôle de l'Etat dans les sociétés industrielles.

On retrouve chez ceux qui s'achoppent au problème-clé de la division du travail les mêmes tentations de fuir le problème social en rêvant d'une société où chaque communauté cultiverait son jardin; la même mise en parenthèses des rapports de classe, donc du politique. Elle ne peut conduire qu'à un idéalisme de bon sauvage.

Mais Robinson lui-même rencontra un jour Vendredi, qui lui fit découvrir la dialectique.

A. G.

## Les bons et les mauvais chômeurs

C'est avec les meilleures intentions du monde que le Conseil genevois de l'éducation continue des adultes s'était attaqué au problème du recyclage. Déjà en novembre 1975, il adressait au Conseil d'Etat un rapport sur ce thème.

Huit mois plus tard — avec quelque retard sur l'horaire prévu — à fin juillet donc de l'année dernière, le dit Conseil, après des études complémentaires et des concertations avec les « partenaires sociaux », revenait sur la question, sous la forme d'un certain nombre de propositions qui allaient aboutir à l'institution de cette fameuse « commission de sélection des chômeurs », sur le point d'être mise en place par le Conseil d'Etat genevois, un organisme qui n'a pas son pareil à travers les cantons suisses, un organisme de plus

en plus violemment contesté par un nombre croissant d'opposants résolus (un « groupe d'action » s'est créé qui regroupe le Syndicat des professions techniques, le Comité VPOD, plusieurs groupes des syndicats chrétiens, le Comité de chômeurs, l'Association suisse des assistants sociaux section genevoise, l'Association genevoise des psychologues, le Centre de contact Suisses immigrés, le Manifeste démocratique).

Comment en est-on arrivé là ? Revenons aux projets du Conseil de l'éducation continue des adultes !

Son constat, implicitement admis par l'Exécutif cantonal, tenait en quatre points bien distincts :

1. « De très nombreux chômeurs retrouvent dès les premiers mois d'inactivité un nouveau travail ».

## Des solutions radicales ?

Il est frappant de constater que le phénomène du chômage montant ne suscite en Europe aucune réflexion globale. Et pourtant, les grands pays industriels s'appêtent à entrer dans les années 1980 avec un nombre de chômeurs demeurant aux alentours de quinze millions. Cette « vague » en chiffres (taux de chômage ajustés pour rendre comparables les statistiques des différents pays) :

	Moyenne 1962-1973	Juillet-sept. 1976
Etats-Unis	4,6	7,7
Grande-Bretagne	3,1	6,4
Allemagne fédérale	0,6	3,4
France	2,2	3,9
Japon	1,2	2,1
Italie	3,5	3,7

A cet égard est digne d'intérêt la voix de l'hebdomadaire spécialisé l'« Economist » (Londres) —

la Grande-Bretagne est l'une des régions les plus touchées de ce côté-ci de l'Atlantique — qui tente de prendre le problème à bras-le-corps et en vient à lancer un appel pour des solutions « radicales ». Selon la publication en question, trois voies seront probablement explorées (la dernière étant, selon l'auteur, seule souhaitable en soi sur le plan social !). Nous citons, « grosso modo » :

1. Réduire les allocations de chômage. De nombreux emplois seront créés là où la production des travailleurs, même si elle n'a pas une grande valeur, aura du moins une valeur supérieure à la faible différence existant entre l'allocation de chômage et le salaire d'un ouvrier. Il y a des chances pour que l'on cesse, dans ce cas, de verser des allocations à des jeunes bien portants qui refuseraient d'accepter ces emplois.

2. Révision du système d'enseignement et de recyclage. On mettra davantage l'accent sur la reconversion des « chômeurs adultes » et l'on cessera de considérer l'enseignement comme le privilège

2. « L'Office cantonal de placement, de lui-même ou avec l'aide des services de placement privés ou paritaires, fait un travail fructueux ».

3. « Un nombre important de chômeurs, qu'on peut considérer comme marginaux, sont plus du ressort des services d'assistance que du service de placement ».

4. « Par des mesures adéquates, il devrait être possible de donner aux « vrais » chômeurs la possibilité de se replacer ».

C'est ce constat qui permettait au Conseil de poser le diagnostic qui est à la base de toute l'affaire : « Il est nécessaire de faire une distinction parmi les chômeurs, d'un côté ceux qui peuvent s'intégrer dans la vie professionnelle, et de l'autre ceux qui ne peuvent pas s'adapter à un travail normal pour des raisons de santé (drogue, etc... sic !) ou de caractère ».

D'où la proposition de création de deux commissions (fondées en une seule, par la suite, à l'ini-

des jeunes (cela dans le cadre de budgets qui ne devront pas accroître les dépenses publiques nettes). En ce qui concerne l'enseignement pour les plus de dix-huit ans, les critères d'octroi d'une aide financée par le contribuable ne tiendront probablement pas compte de l'âge, ils reposeront simplement sur les aptitudes des intéressés et leur volonté d'apprendre. Pour obtenir l'insertion d'un plus grand nombre de chômeurs adultes dans l'enseignement universitaire sans augmentation des dépenses publiques nettes, les écoles et universités seront peut-être obligées de revoir complètement l'organisation des plans d'études et de les concentrer sur des durées plus ramassées (notamment grâce à la réduction des périodes de vacances).

3. Mobilité de la main-d'œuvre. On s'emploiera à accroître la mobilité de la main-d'œuvre en pesant sur l'organisation des conditions de logement : aujourd'hui, un locataire de HLM est dans l'impossibilité de chercher du travail ailleurs sans subir une perte financière assez forte pour le décourager...

tative du Conseil d'Etat genevois), la première devant « déterminer les chômeurs qui devront être pris en charge par les services du Département de la prévoyance sociale », la deuxième chargée de trouver pour chaque « vrai » chômeur, au vu de ses goûts et de ses aptitudes, la « solution » qui lui conviendrait le mieux.

Et le Conseil de suggérer des sanctions :

— pour le chômeur (qu'il ait suivi ou non un recyclage, à temps partiel ou à temps complet) qui refuserait un poste jugé « convenable » par la commission, jugée apte à lui imposer un travail

### Huit spécialistes

*La proposition du Conseil d'Etat genevois quant à la composition de la « commission de sélection » des chômeurs :*

— quatre représentants des partenaires sociaux (deux représentants des organisations professionnelles, deux spécialistes des questions du personnel choisis paritairement),

— un représentant de l'Office cantonal de placement,

— un représentant de l'Office d'orientation et de formation professionnelle,

— un représentant (médecin) proposé par le Département de la prévoyance sociale,

— un représentant du Département de justice et police (!).

par l'intermédiaire de l'Office cantonal de placement; celui-ci, en cas de refus de l'intéressé pourrait demander aux caisses de chômage de lui suspendre l'indemnité de chômage, voire de la supprimer si le chômeur devient implaçable au sens des dispositions légales;

— pour les entreprises qui refuseraient qu'un chômeur proposé par la commission vienne occuper leur poste à repourvoir (avec à la clef une éventuelle et courte période de recyclage); seules tomberaient alors sous le coup d'une sanction les sociétés qui demanderaient de la main-d'œuvre

étrangère après avoir refusé un chômeur : elles se verraient tout simplement refuser la main-d'œuvre étrangère en question.

On le voit, le Conseil se proposait de « mettre de l'ordre dans la maison », estimant « difficilement acceptable que des chômeurs continuent de refuser des postes de travail qu'ils pourraient parfaitement remplir, comme aussi que des entreprises ne fassent pas le petit effort nécessaire pour donner à un chômeur le complément utile de formation plutôt que de faire appel à de la nouvelle main-d'œuvre étrangère ».

On conçoit qu'une telle approche des problèmes posés par l'existence de plus d'un millier de chômeurs dans le canton de Genève puisse susciter les plus graves craintes. Comment ne pas tenir pour fondées, en particulier, les thèses du « groupe d'action » des opposants déjà nommés qui stigmatisent notamment la consécration d'une discrimination entre « bons » et « mauvais » chô-

## Le thermomètre

La Direction de l'économie de la ville de Berne a publié début mars une bourse des places pour apprentis (offre et demande) dans les diverses professions. Si les indications fournies ne sont que partielles, un bref coup d'œil sur cette statistique surprend tout de même dans la situation économique qui est la nôtre au moment où l'on répète sans cesse que les deux secteurs les plus touchés par la récession sont la construction et l'industrie des machines.

Voici les chiffres :

Construction	Offre	Demande
Dessinateur en béton armé	3	0
Dessinateur en génie civil	6	0
Dessinateur en bâtiments	19	4
Dessinateur en chauffage	5	0
Dessinateur en ventilation	2	0
Dessinateur en installations sanitaires	2	0

meurs, refusent le principe du recyclage obligatoire, sous peine de sanctions, vers un avenir professionnel incertain ?

Enfin, comment admettre qu'un office public opère une « sélection » dont l'économie privée répugne à se charger sans que la contrepartie de cette dernière soit clairement fixée (les moyens de coercition prévus à l'encontre des entreprises récalcitrantes sont dérisoires) ? Comment admettre qu'une fois de plus soient mis à la charge de l'Etat, sans autres, des frais d'entretien de travailleurs dont les entreprises jugent plus commode de se débarrasser ?

Et surtout, il faut considérer que l'institution d'une telle commission consacre des critères de jugement à l'égard des chômeurs qui ne rendent compte que très partiellement de l'ampleur du phénomène : est sous-jacent un divorce entre des « morales » du travail que ne peut camoufler une liste de sanctions.

Gypsière	1	0
Peintre	5	5
Maçon	5	1
Ferblantier	5	0
Menuisier	1	1
Charpentier	3	1

### Machines

Mécanicien fin	2	4
Mécanicien sur machines	6	2
Mécanicien	2	2
Dessinateur en machines	5	2

D'où il ressort clairement que, dans la construction surtout, l'offre dépasse la demande à l'inverse d'autres professions traditionnelles où les données sont les suivantes :

Apprenti de commerce	31	43
Vendeur	19	50
Mécanicien sur auto	1	12

Le thermomètre de l'emploi n'indiquerait-il plus la température réelle de l'économie ?

## Oui ou non

Florence, mars 1977.

Sur les murs, affiches diverses :

« QUI les récentes *ordonnances spéciales* sur l'ordre public, proposées et en partie approuvées (...) par le gouvernement du compromis historique Démocratie chrétienne-Parti communiste italien veulent-elles frapper en réalité ?

Certainement pas les criminels fascistes, protégés et financés par les appareils mêmes de l'Etat.

Certainement pas les criminels de droit commun, toujours plus liés aux intrigues fascistes et aux tentatives de putsch.

Certainement pas les grands gangsters de l'Etat, qui passent d'un scandale à l'autre, d'un hold-up (*rapina*) à l'autre sans être inquiétés.

En réalité, elles sont dirigées contre les grandes masses, qui refusent de payer le prix de la crise. C'est dans ce contexte qu'il convient d'apprécier les « bulletins de guerre » de Cossiga (un ministre, Réd.) : Celui qui lutte contre la politique des sacrifices, contre ce gouvernement, contre le capitalisme, on le fait passer pour un agitateur (*teppista*) ou pour un anti-démocrate.

NON à la police et aux « lois spéciales » de Cossiga !

NON à la « fascistisation » de l'Etat ! »

Parti communiste d'Italie - Nuova Unità.

(C'est-à-dire, si je comprends bien, des dissidents communistes de tendance pro-chinoise...)

\* \* \*

« Un million deux cent mille jeunes sans travail, marginalisés, dans les universités et dans la périphérie des grandes villes, se rebellent contre cette société injuste, et luttent contre les patrons, contre la sélection de classe, contre toute la réaction.

La classe politique démo-chrétienne, totalement discréditée, est incapable de juguler ce mouvement et appelle à l'aide les révisionnistes... »

C'est-à-dire le Parti communiste !

« Le mouvement des étudiants a riposté avec décision, sans se laisser intimider (...) contraignant le Parti communiste italien à jeter le masque et à tenter d'étiqueter les étudiants en révolte comme des « provocateurs fascistes », et à travailler encore plus énergiquement à faire passer les lois liberticides de type fasciste proposées par Cossiga et Bonifacio. (...)

CONTRE tous les gouvernements de la bourgeoisie, pour un véritable droit à l'étude et au travail.

NON aux ordonnances anti-populaires et aux lois liberticides ! »

\* \* \*

« *Wanted!* (Recherché par la police)

Pour idées subversives. Prêche la pauvreté, la non-violence, l'égalité :

JÉSUS-CHRIST

Mal vêtu, sous-alimenté, affamé. Fréquente de petites gens, des marginaux (...)

Signes particuliers : blessures aux mains, aux pieds et au flanc. (...)

Récompense : 30 deniers. »...

J. C.

## DANS LES KIOSQUES

### Le soir du 1er mai

Les téléspectateurs alémaniques auront le privilège de voir sur leur écran le nouveau film d'Alexander J. Seiler s'ils choisissent leur chaîne le soir du 1er mai. Présentée il y a quelques jours, cette bande est exceptionnellement longue, puisqu'elle dure 140 minutes. Et c'est bien la version intégrale qui sera projetée ! Ce film, auquel quelques syndicats ont aussi apporté un appui financier, se propose de cerner l'évolution du travail et de la vie ouvrière en Suisse de 1914 à 1974. Premiers commentaires dans la presse socialiste : il ne s'agit pas d'un film donnant une vue « officielle » mais une vue critique due à un fils de la bourgeoisie; en effet Seiler est issu d'une famille bourgeoise, et ne comprend peut-être pas toujours

les attitudes réformistes d'organisations qui doivent tenir compte de l'opinion de la majorité de leurs membres. Donc pour tous ceux qui ne désirent pas attendre la venue, pour une date indéterminée, de ce film en Suisse romande, une occasion unique, le 1er mai à 20 h. 20 sur la chaîne alémanique de la télévision.

## Démocratie communale

— La presse de la « capitale » signale que le législatif de Berne désigne cette semaine 428 membres de 41 commissions communales (14 commissions permanentes — commission de police, commission d'hygiène, commission des transports publics, etc. — et 27 commissions scolaires). A la suite des dernières élections communales, il faut s'attendre à de profondes mutations dans la composition de ces cénacles, car on s'en tient à la proportionnelle pour désigner les commissions.

Tous les partis, y compris le Parti du travail qui n'a pas recueilli assez de suffrages pour obtenir au moins un siège au législatif, auront des représentants dans les commissions. Cela donne la répartition suivante : Parti socialiste, 140 sièges, Parti radical, 87, Union démocratique du centre, 46, Jeune Berne, 36, Alliance des Indépendants, 25, Parti démocrate-chrétien, 24, Parti évangélique-populaire, 19, Action Nationale, 19, POCH (Organisations progressistes), 11, Alternative démocratique, 8, Parti du travail, 3.

Peut-on pousser plus loin le respect des minorités ? Pour les personnes qui contrôlent les additions, précisons que l'appartenance politique n'est pas mentionnée pour la commission de l'Office du travail et de l'assistance-chômage.

— La socialiste « TW » signale une revendication des prisonniers de Witzwil réclamant la suppression des punitions dans le cachot. Dans un éditorial, Dieter Kuhn, écrit que la mise au cachot est la peine la plus dure. Elle peut durer vingt jours à Regensdorf (ZH) et 14 jours à Witzwil. Les suicides et tentatives de suicides sont nombreuses au cachot.

— « Tat » sera vendu 50 centimes le numéro. Ce journal aura aussi ses « BA », comme les éclaireurs, ce qui est normal puisque TAT = Action. Les chômeurs pourront faire publier gratuitement une petite annonce de demande d'emploi. Conditions : quarante mots au maximum. Les textes paraîtront sous chiffre pour garantir la discrétion.

## Un quotidien de gauche

L'apparition, dans les kiosques de Suisse romande, d'un quotidien de gauche va-t-elle bouleverser les habitudes de lecture des consommateurs d'informations et de commentaires journalistiques de ce côté-ci du Jura ? La question est posée depuis le 1er mars dernier, le jour du lancement du « Matin de Paris », ce journal du matin, comme son nom l'indique, de format tabloïde, lancé grâce à un « prêt pour études » du

« Nouvel Observateur », et dont l'ambition est de « redonner chaque jour à chacun le courage de se battre et le goût du bonheur ».

A première vue, une place est à prendre de Genève à Neuchâtel, en passant par Lausanne et Sion (pourquoi pas ?), depuis la disparition du « Peuple/La Sentinelle », pour un organe de presse disséquant l'actualité sur des bases d'analyse clairement marquées à gauche. A défaut d'un titre proprement suisse romand, difficile à imaginer faute d'un réservoir suffisant d'abonnés, de lecteurs, d'annonceurs, va-t-on ici se replier sur une publication d'origine française et voyant dans la région helvétique francophone une zone d'expansion secondaire toute trouvée ? Il est trop tôt, bien sûr, pour le dire, même si la portion congrue traditionnellement accordée aux informations suisses par les publications marquées du sceau parisien n'incline pas à un pronostic positif. Ce que l'on peut avancer, en revanche, c'est que

« Le Matin de Paris », dans nos régions, pourrait remettre en cause la position privilégiée du « Monde » à qui était acquise, depuis des années, la sympathie de toute une catégorie de lecteurs devenus allergiques à la grande presse conservatrice française.

Il reste que la tentative sera intéressante à suivre à plus d'un titre. Ne serait-ce qu'à travers ce défi de faire vivre une presse qui trouve, tout en étant marquée à gauche, le ton juste entre les facilités des quotidiens à sensation (qu'elle affronte sur leur terrain) et les digressions idéologiques partisans vouées à une audience minimale. Jusqu'ici, le seul « modèle » français de calibre suffisant pour être pris en considération était « Le Provençal », dirigé depuis la Libération par le maire de Marseille, Gaston Defferre. Et le moins que l'on puisse dire était que la tentative était marquée par l'ambiguïté, tant sur le plan journalistique que commercial !

### DES VOIX OFFICIELLES AUX COURANTS

La presse socialiste existe en France, même si elle n'a qu'un rayonnement discret face aux grandes concentrations de presse qui se partagent le marché publicitaire. Il n'est pas inutile de donner ici quelques points de repères qui vous permettront d'y voir plus clair<sup>1</sup> !

Cantonons-nous à la presse dite nationale (il existe parallèlement de multiples hebdomadaires ou mensuels, périodiques de tous poils qui rassemblent les courants socialistes régionaux dans les départements français).

1. Les voix du Parti socialiste<sup>2</sup> (12, Cité Malessherbes, Paris 9e) :

— « Le Poing et la Rose », le mensuel des adhérents, 150 000 exemplaires;

<sup>1</sup> Voir « Presse-Actualité », n° 116, février 1977.

<sup>2</sup> Le Parti socialiste s'exprime également à travers une revue de l'actualité quotidienne diffusée téléphoniquement et intitulée « Allo PS » (551-91-92).

— « L'Unité », hebdomadaire, 80 000 exemplaires (30 000 abonnés);

— « Combat socialiste », mensuel, 32 000 exemplaires;

— « La Nouvelle Revue socialiste », mensuel, 10 000 exemplaires;

Ajoutons à ces organes, « L'Unité agricole » (33390 Blaye) et « Communes de France », la publication destinée aux élus socialistes (50, rue de Rivoli, Paris 4e).

2. Les différents courants socialistes se sont aussi, tout naturellement, donnés des haut-parleurs :

— Le Ceres (13, bd Saint-Martin, Paris 3e), avec le bimensuel « Volonté socialiste », le mensuel « Repères » (10 000 exemplaires) et « Le Crayon entre les dents », mensuel plus spécialement destiné aux étudiants.

— Le courant animé par Gilles Martinet (48, rue Sainte-Anne, 75002 Paris) avec le mensuel « Faire » (10 000 exemplaires) et le bulletin

interne « Le Manifeste ».

— Le courant animé par J. Poperen (41, bd Magenta, Paris 10e) avec le mensuel « Cahiers de l'Eris » et l'hebdomadaire « Synthèse Flash ».

— L'ancien courant de Guy Mollet, avec les « Cahiers de l'Ours ».

3. A cela s'ajoutent quelques publications plus spécialisées dont les titres manifestent bien les ambitions :

— « Débat », le bimestriel de Démocratie et Université (25, rue du Louvre, Paris 1er);

— « Armée nouvelle », mensuel (50, rue de Rivoli, Paris 1er);

— « Socialisme et Entreprise », bulletin mensuel (25, rue du Louvre, Paris 1er);

— « Ecole et Socialisme », mensuel (58200 Cosne-sur-Loire);

— « L'Université socialiste », mensuel du Cercle Jean-Jaurès (7, rue Frochot, Paris 9e).

## Menaces sur les enseignants et l'enseignement : préparer la riposte

L'enlèvement, la détérioration des projets et des expériences éducatifs en Suisse romande (voir les derniers numéros de DP) ? La presse de droite ne s'en préoccupe plus; son siège est fait; et fleurissent les plans pour l'avenir... Tel est notamment le propos d'un article de la « Neue Zürcher Zeitung » intitulé « La Suisse : un temps d'arrêt intermédiaire » (NZZ, 1976/No. 179, signé B. M.), largement diffusé dans sa traduction anglaise par le Conseil de l'Europe.

La stagnation helvétique — qui engendre la résignation des intéressés — se manifeste selon l'auteur par le refus des nouveaux articles constitutionnels sur l'éducation; par l'arrêt des expériences de Bâle-Ville et de Dulliken; par le manque d'enthousiasme à Berne et à Zurich au sujet de nouvelles expériences; par l'inefficacité de la coordination intercantonale, etc. Il l'explique par les singularités nationales (diversités, fédéralisme et autres arguments classiques).

Mais surtout, l'auteur propose trois mesures générales aux enseignants à qui, de toute évidence, cet article est destiné. A savoir :

1. Les enseignants suisses devraient moins s'inspirer des exemples étrangers — l'article cite la République fédérale allemande — et davantage apprécier l'héritage de notre expérience nationale accumulée dans le passé. Comme quoi, il n'y a pas seulement Schwarzenbach qui est xénophobe sur les bords de la Limmat !

2. Les enseignants devraient apprendre à demander *moins*, à être plus *patients*, à se laisser moins enthousiasmer par des idées « marxistes » comme celle de « la société éducative », nouveau cheval de Troie du gauchisme. Après la pédagogie du pas de l'oie recommandée par le philosophe

aux armées, c'est le garde-à-vous-fixe dans les bataillons pédagogiques !

3. Et le mot d'ordre tombe tel un couperet : « les enseignants doivent apprendre à se restreindre » (« learn to retrain »). Sinon, nous savons maintenant que la droite n'hésitera pas à monter des cabales, à diffamer, à exiger l'expulsion des récalcitrants...

Face à de telles attaques, la gauche, certes, réagit. Les syndicats ont opposé un front unitaire contre les attaques des enseignants directement visés. Même le Tribunal fédéral, à propos de l'affaire Steiner dans le canton de Zurich, stigmatise « certaines pratiques des autorités comme indignes d'un Etat de droit et problématiques sur le plan du droit ».

Mais est-il suffisant de défendre des individus attaqués au mépris du droit ? De réagir de cas en cas ? Ne faut-il pas poser les questions de fond et élaborer une riposte plus systématique ? Nous le croyons indispensable car cette lutte pour l'expression, pour le droit à la critique et à l'opposition sera longue. Par-delà cette solidarité spontanée et généreuse des représentants des ouvriers et des fonctionnaires avec les travailleurs intellectuels, ne devrions-nous pas demander aux syndicats et aux associations professionnelles comme aux institutions d'enseignement d'entreprendre les démarches suivantes :

1. Examiner jusqu'à quel point le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux ont appliqué la *Recommandation sur le statut des enseignants* élaborée par l'OIT, l'UNESCO et le BIE. L'exemple récent du recours au Tribunal européen contre une disposition du Code pénal militaire montre que nous pouvons nous appuyer sur certains instruments internationaux. Ne pourrait-on pas tenir compte de cette Recommandation dans la nouvelle version des articles constitutionnels sur l'éducation qui est cuisinée quelque part dans le labyrinthe fédéral ?

2. Dans les cas récents, les autorités ont essayé de légitimer leurs actions au nom de principes

aussi discutables que « la loyauté des fonctionnaires à l'égard de l'Etat »; « la neutralité politique des enseignants »; « le respect des institutions, de la tradition et de la patrie » etc... Ces principes ont-ils une base juridique ? constitutionnelle ? Ne privent-ils pas en fait toute une série de citoyens des libertés les plus élémentaires ? Et pas seulement pour les enseignants, mais aussi pour les agents de l'ordre, pour les journalistes, pour les travailleurs de la Radio-diffusion et la Télévision, bref pour un ensemble important de fonctionnaires. Dès lors, ne faudrait-il pas mener une lutte intersectorielle et intersyndicale pour clarifier ces points ?

3. Dans la plupart des administrations et des institutions de nos Etats, le droit de recours est compliqué. L'instance de recours est très élevée, trop haute pour être concernée par de « petits » problèmes qui sont énormes pour les intéressés. Ne faudrait-il pas revoir systématiquement ces procédures et ces instances de recours ?

4. Enfin contre la stagnation, la résignation mais surtout l'intimidation systématique de certains milieux et d'une partie importante de la presse, ne faut-il pas reprendre l'initiative en tenant compte assurément de la situation économique et financière difficile et de la réaction politique ?

Ainsi il est regrettable qu'après le dernier congrès du Parti socialiste suisse, où la discussion du programme en matière d'éducation a montré comment elle pouvait attirer des jeunes, augmenter la participation des femmes, intéresser tous les militants, plus rien ne se dise, ni ne se fasse. Certes, sur le plan cantonal certains partis préparent une riposte, comme le Parti socialiste genevois avec *Jalons II*, mais le comité directeur du Parti socialiste suisse, les militants, les sections, les syndicats d'enseignants ne devraient-ils pas organiser un vaste rassemblement qui permette enfin de sortir de cette impasse qui ne sert qu'à la droite et limitera le rôle d'enseignant à celui d'un chien de garde ?